Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 21 (1929)

Heft: 2

Artikel: Le projet Musy : leurs raisons - le monopole - la solution sans monopole - les difficultés - les prix - nouvelle charge douanière

Autor: Graber, E.-Paul

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383720

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

21me année FÉVRIER 1929 No 2

Le projet Musy.

Leurs raisons. — Le monopole. — La solution sans monopole. — Les difficultés. — Les prix. — Nouvelle charge douanière.

Par *E.-Paul Graber.*

1. Ceux qui ont dirigé la manœuvre.

Le projet voté aux Chambres fédérales à une forte majorité, soutenu particulièrement par les *paysans et les socialistes* qui trouvaient dans le monopole la solution la plus favorable tant pour les *producteurs* que pour les *consommateurs*, échoua devant le peuple le *5 décembre 1926* par 372,049 non contre 366,507 oui, par 14 cantons rejetants et 8 acceptants.

Dès ce point acquis, les adversaires du monopole déployèrent une intense activité et cherchèrent une solution sans monopole sans rien découvrir de sérieux.

Enfin le Conseil fédéral soumit à une grande commission un avant-projet de loi coordonnant les propositions présentées par:

1° l'Union des meuniers suisses;
2° le directoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie;
3° l'Union suisse des arts et métiers;
4° le comité de propagande pour une solution de la question du blé ne comportant pas de monopole.

Dès ce moment, ce n'est plus le Conseil fédéral qui opère la manœuvre, ce sont ces organisations dont pas une ne représente ni les producteurs, ni les consommateurs, mais essentiellement les *cercles intéressés au commerce, au commerce en gros comme à celui des intermédiaires.*

Cela nous permet de signaler immédiatement le rôle inqualifiable du fameux comité de propagande. Pour faire échec au monopole, ce comité avait lancé une initiative. Celle-ci permit de faire croire aux indécis avant le 5 décembre, qu'on pouvait solutionner le problèmee du blé sans monopole et que la solution était trouvée.

C'était-là une simple tromperie.

Au lendemain du vote, ils durent avouer que leur initiative était inopérante, inefficace, inapplicable:

1° Elle ne prévoyait pas la sécurité de l'approvisionnement.

2° Elle n'autorisait pas le contrôle du commerce des céréales, ni la surveillance des moulins.

3° Elle n'obligeait pas la Confédération à acheter le blé du pays.

4° Elle ne disait pas comment l'Office fédéral revendrait les céréales indigènes.

5° Elle était muette quant aux conditions du renouvellement des réserves.

6° Plus muette encore en ce qui concerne les intérêts des consommateurs.

Ces messieurs prétendaient malgré cela continuer à diriger la manœuvre sous le prétexte de représenter les rejetants du 5 décembre. *Leur seul mérite est d'avoir leurré le peuple.*

2. Leurs raisons.

Quelles raisons essentielles avaient avancées les adversaires du monopole?

1° Ils réclamaient la liberté du commerce.

2° Ils ne voulaient pas de l'intervention de l'Etat dans les affaires.

3° Ils repoussaient le principe du monopole.

4° Ils combattaient le fonctionnarisme.

5° Ils parlaient de pain cher.

Nous allons voir que le nouveau projet ne leur donne satisfaction *sur aucun de ces points.* Son seul caractère, c'est d'enlever à la Confédération *le droit d'acheter elle-même le blé importé, de lui enlever ainsi une possibilité de gain* destiné à compenser les frais du service intérieur (réserves, encouragement à la culture, frais de transport, administration). Elle rend cette occasion de gain à l'initiative privée, enlève à la Confédération le bénéfice qui en résultait, mais lui laisse toutes les charges. Pour y faire face, elle prévoit des taxes douanières (dites taxes de statistiques) *que payeront les consommateurs.*

En résumé, on remplira la poche des commerçants en blé; on videra celle des consommateurs!

C'est la seule caractéristique de la solution dite sans monopole.

Les commerçants, les meuniers, les boulangers seront contrôlés, surveillés. Le blé importé sera suivi, surveillé. Les producteurs ne pourront en acheter. Le commerce privé n'achètera pas le blé indigène. La Confédération l'achètera comme elle pourra acheter le blé étranger destiné aux réserves. Cela représente environ 15,000 wagons annuellement. On a dû prévoir le monopole de la farine. Le rôle des fonctionnaires sera étendu, car le contrôle sera plus

compliqué. Et nous verrons que ce sera par dessus le marché: *le pain cher et la vie chère.*

Monsieur le conseiller fédéral Scheurer le comprend si bien qu'il déclara à Sierre: « Plusieurs membres du Conseil fédéral, et moi aussi, ont l'idée que réellement le monopole eût été la meilleure solution de tout le problème. »

Monsieur Nietlisbacher, à Heiden, déclara: « Nos adversaires acceptent une réglementation de l'approvisionnement en blé et renoncent ainsi au programme de liberté de commerce qui fut leur cri de guerre. »

Citons à l'appui les déclarations suivantes. M. Schulthess, dans le débat de 1926, déclara:

« Pourquoi le monopole a-t-il vu son succès grandir? Cela vient de ce que les personnes qui s'intéressaient à ce problème, se disent enfin: On peut examiner et retourner cette affaire comme on veut, on en arrive toujours à cette conclusion et contre sa propre volonté: Ce monopole est la seule solution efficace et rationnelle et toute autre ne satisfait pas. Les problèmes à résoudre ne pourront l'être d'une manière pratique, simple et peu onéreuse à la fois que par le maintien du monopole. »

Citons encore le Dr Dind qui ne saurait être suspect de sympathie à l'égard du monopole:

« N'avons-nous pas le devoir, après avoir étudié ce problème et l'avoir fait étudier par des spécialistes, de dire: Nous avons la conviction que la meilleure méthode à suivre est celle que nous vous proposons, conscients de notre responsabilité. »

Tandis que M. Fazan déclarait:

« L'agriculture... ne peut, ni ne veut tomber sous la coupe des meuniers et des marchands de grain d'avant-guerre qui lui ont laissé des souvenirs amers. »

3. Les raisons politiques.

Comment se fait-il que les cercles que nous avons signalés au début comme inspirant ou même dictant (car l'Union des meuniers a par moment dicté fort impérativement sa volonté) la nouvelle solution, aient ainsi admis toutes ces choses qu'ils reprochaient amèrement au monopole?

En réalité, ni eux, ni le Conseil fédéral, ni même M. Musy n'ont obéi ni à une doctrine, ni à un principe, ni à des intérêts immédiats (sauf les meuniers et les commerçants).

Ils ont voulu coûte que coûte empêcher un rapprochement ouvriers-paysans qui aurait eu de grosses *répercussions politiques.* Il fallait absolument que les élections 1928 se fassent en dehors d'une alliance rouge-vert. Disons que les paysans, dont les représentants ont reconnu et reconnaissent encore la supériorité du monopole et sa haute simplicité, n'ont pas eu beaucoup de peine

à céder à leur pression politique. Les chefs paysans, du secrétariat de Brougg au groupe agrarien des Chambres, ont mis les intérêts politiques au-dessus des intérêts économiques des paysans et tout particulièrement des petits paysans qui sont plus consommateurs que producteurs et souffrirent sans compensation de la vie chère. Les petits paysans qui n'ont rien à gagner à la culture du blé, auront ainsi été trompés et trahis deux fois.

Rien n'était plus aisé que de deviner ces choses tout particulièrement à travers les discours et les manœuvres de M. Musy et du radical Meyer de Zurich. C'est cette préoccupation qui leur fit rejeter la proposition socialiste concernant la protection des consommateurs et qui leur aurait permis de se rallier au projet.

4. Le monopole. — Ses avantages.

Beaucoup de ceux qui votèrent contre le monopole le 5 décembre, ignoraient que c'était le régime existant depuis quelques années et dont ils se félicitaient.

Il faut que nous en soulignions rapidement le caractère et les avantages.

Il achète et importe toutes les céréales panifiables, tant pour la consommation immédiate que pour les réserves fédérales. Il achète le blé du pays et le répartit dans les moulins. Il paye les frais de transport de la farine rendue franco en gare. Il paye le transport pour les régions montagneuses aussi, la farine étant vendue dans tout le pays au même prix. Il contrôle le service de la prime à la mouture.

Ces opérations d'ensemble lui permettent:

1° d'avoir une vue d'ensemble continuelle de nos besoins comme des conditions du marché mondial;

2° d'être l'objet de toutes les offres, soit des maisons étrangères, soit des maisons du pays qui viennent se concentrer toutes au même endroit;

3° de pouvoir disposer d'un crédit sûr et illimité;

4° de pouvoir disposer des réserves, afin de parer, cas échéant, à une crise passagère;

5° de pouvoir ainsi acheter à des conditions telles que jamais le commerce privé en son ensemble ne pourra en offrir;

6° de bénéficier d'une situation lui permettant de restreindre les achats quand les prix sont à la hausse, même pour une période relativement longue et de les intensifier quand les prix sont à la baisse.

7° Seul il peut acheter tout notre blé en lui faisant suivre dans son ensemble les voies maritimes et les voies ferrées les meilleur marché, car seul il peut destiner tel convoi partant d'Amérique à tels moulins en Suisse, à telle destination.

Un journal professionnel de Liverpool en date du 28 novembre 1927 — il s'agit du Georges Broomhall's « Corn Trade News » — publiait en parlant de nos débats autour du problème du blé:

« C'est un fait bien connu que la Suisse n'achète que les meilleures qualités de blé, ce qui explique que le pain suisse soit sans aucun doute le meilleur du continent, alors que, malgré cela, on en peut comparer avantageusement le prix avec celui du pain des autres pays.

Ces faits résultent certainement de la capacité de son organisme d'achat et l'on en doit remercier la direction qui se montre particulièrement habile. »

Nous savons d'autre part qu'à l'étranger certains agents ont l'œil ouvert sur les agents achetant pour la Suisse, sachant que, quand celle-ci achète, le moment est favorable.

8° Le monopole réduit au minimum les frais généraux. L'intervention des entreprises privées contribuera fatalement à les augmenter par le désordre des transports, les frais et intérêts bancaires (le monopole a un mouvement de caisse de 250 millions), les risques et pertes, le plus grand nombre de personnes intéressées et enfin et surtout par les bénéfices prélevés.

9° Le renouvellement des réserves est aisé et méthodique, donc peu coûteux, car le monopole détermine lui-même le moment favorable, choisit les qualités et évite les frais de transport en choisissant les moulins les plus rapprochés des entrepôts.

10° Le prix unique de la farine pour tout le pays solutionne au mieux le problème du transport dans les régions de montagne.

11° Le fait que tout le commerce des céréales est dans les mains d'un seul organe, solutionne l'application de la prime à la mouture avec le moins de chance de fraude et en ne créant pas d'inégalités entre le petit producteur de la frontière et celui du centre qui se trouvent tous placés sur le même pied.

12° Le monopole garantit au mieux l'existence des moulins intérieurs, le blé étant livré franco en gare de destination, procédant lui-même à la répartition de tout le blé à moudre entre les moulins. Il permet un contrôle facile des opérations, y compris celle de la mouture, puisqu'il peut seul livrer de la marchandise.

Il n'est pas étonnant dès lors que les paysans déclarent encore aujourd'hui que c'était bien là la meilleure solution et que le parti socialiste ne se laisse pas arrêter par l'échec de la première consultation populaire pour chercher à le sauver. Si les chefs-paysans ne s'étaient pas laissés manœuvrer *politiquement*, ils seraient aujourd'hui encore avec nous et le Conseil fédéral aussi.

5. *Monopole et consommateurs.*

Les avantages que présente le monopole, sont si éclatants qu'on n'a pas osé l'aborder de face. On a dû se cantonner sur deux positions: on a condamné un système brisant la liberté du commerce — et nous verrons ce que devient celle-ci avec le projet Musy — et on l'a vaguement accusé de provoquer le pain cher. On nous offre actuellement — ce n'est qu'une cruelle dérision, nous le verrons — le pain à meilleur marché.

Si ce que nous avons dit plus haut est juste, nous devons en trouver la preuve dans les prix de vente de la farine qui doivent défier largement le commerce privé. En effet, le monopole arrive, malgré les millions versés aux producteurs et dépensés pour les frais de transport ou pour entretenir nos réserves, *à ne pas charger le consommateur.*

Il a établi *le prix du marché* en prenant chaque jour le prix le plus bas port d'Europe, en y ajoutant les frais de déchargement, le transport, le droit d'entrée, les intérêts et les frais que l'importateur aurait à payer. *On part donc ainsi de l'offre quotidienne la plus basse* et on établit une moyenne mensuelle et annuelle.

C'est une moyenne que le commerce privé ne peut assurer parce qu'il ne peut acheter aussi bien dans l'ensemble et parce qu'il faudrait y ajouter son bénéfice.

Le monopole établit une même moyenne concernant ses ventes en tenant compte de la quantité vendue.

Or, voici ce que nous donnent les trois dernières années dont nous connaissons le résultat:

	Prix du marché	Prix de vente franco en gare	Différence
1925	41.63	42.16	+ 0.53
1926	36.84	37.54	+ 0.70
1927	37.98	37.76	— 0.22

Si le monopole ne présentait pas les avantages que nous avons dit, le prix de vente eût été de fr. 37.98 + fr. 2.20 environ pour faire face aux dix millions dépensés par les obligations imposées, soit de plus de fr. 40.— ou *fr. 2.30 environ plus cher.* Et le commerce privé y eût *ajouté son bénéfice particulier.*

Certaines personnes ont affirmé qu'à telle occasion la régie a vendu plus cher que le prix du marché. Aucune n'a pu en fournir la preuve. Généralement, on s'appuyait pour le dire sur une donnée accidentelle, de très courte durée, mais jamais sur l'ensemble de l'année, ni même d'une certaine période.

Il ressort clairement de ces données que le *monopole est favorable aux consommateurs.* Et que serait-ce si on lui avait versé les dix millions que M. Musy veut prélever à la frontière? Ils eussent permis au monopole de vendre les 100 kg fr. 2.20 à fr. 2.50 meilleur marché. *Au lieu d'arriver à vendre le blé fr. 2.30 moins cher que ne l'indique le prix du marché, le monopole eût pu le*

vendre fr. 4.50 meilleur marché (soit un prix du pain de 5 à 7 ct. inférieur).

6. La solution sans monopole. — Son caractère. — Ses inconvénients et difficultés.

Quand les adversaires du monopole se furent convaincus que leur fameuse initiative n'était qu'un chiffon de papier, ils renoncèrent, ainsi que nous l'avons dit, pour de pures raisons politiques, à une solution qui contenait tout ce qu'ils avaient attaqué avec violence devant le peuple. Nous l'avons établi dans le chapitre 2, « Leurs raisons ».

Examinons donc la structure du régime qui nous est proposé:

1° Le blé étranger est importé par le commerce privé.
2° C'est le commerce privé qui fournit les moulins.
3° La Confédération achète ou peut acheter le blé destiné aux réserves. La moitié est placée en entrepôt dans les moulins.
4° La Confédération achète le blé du pays et le revend aux moulins.
5° La Confédération paye la moitié des taxes de transport.
6° Les moulins seront protégés contre la concurrence étrangère, soit par des droits d'entrée sur les farines étrangères, soit par le monopole de l'importation de la farine.
7° La Confédération paye la prime à la mouture.
8° Elle surveille, dans les limites de ses attributions, le commerce et les prix du blé, de la farine panifiable et du pain.
9° Pour couvrir les frais, on relèvera le taux des droits de statistique.

Voyons maintenant où tout cela nous mène:

Le commerce des blés importés. — Il se fera dans des conditions beaucoup plus désavantageuses, car il aura une tendance marquée à la spéculation. Le commerçant, qui aura acheté à prix bas, cherchera à vendre au moment où les prix sont hauts. Le commerçant, qui aura su profiter d'un moment propice, voudra conserver pour lui l'avantage acquis et mettra ses prix au niveau de celui qui a acheté moins avantageusement. C'est là tout le mystère de la spéculation et le blé est une marchandise bien propre à la spéculation.

En outre, les achats se feront anarchiquement, car les acheteurs n'auront aucune vue d'ensemble sur le marché extérieur, ni intérieur. Dans leur ensemble, ils courront donc des risques que ne court pas le monopole et ils en tiendront commercialement compte dans la fixation de leurs prix. Enfin ils prélèveront un bénéfice. Il est impossible d'évaluer ce que représente l'infériorité du commerce privé dans les achats, ce que représentent ses frais généraux, la tendance à la spéculation et le bénéfice moyen. On a évalué ce dernier seul à 50 ct. Le professeur Wirz estime qu'il

est parfois de fr. 1.— et de fr. 2.—. Nous pensons être très, très modestes en évaluant l'influence de ces divers éléments à fr. 1.25. Cela représente plus de 5½ millions, puisqu'en 1927 on a importé 4,173,890 q. C'est là certainement un minimum.

Les importateurs ne vendront pas toujours directement aux moulins. Il y aura des intermédiaires sur la route, et ceux-ci coûteront encore. On sera ainsi vite aux 6 millions.

Ce commerce coûteux, d'ailleurs, ne sera pas aussi libre qu'on le croit. Il s'agit d'éviter que ce blé étranger arrive dans les mains des producteurs qui pourraient en le livrant retirer la prime d'encouragement ou la prime à la mouture. L'Etat, par l'intermédiaire des agents de douane, va intervenir et contrôler de près. Ce sera d'autant plus nécessaire que tout le monde s'accorde à dire que le commerce privé rendra les fraudes plus aisées. M. Musy a estimé que ce serait faisable, puisque les douanes ont réussi à contrôler les tabacs frappés de tarifs différentiels et l'orge destiné aux brasseries ou à l'alimentation. C'est par trop simplifier le problème. Au côté du blé panifiable, nous importons d'autres céréales, plus de 10,000 vagons d'avoine, quelques centaines de vagons de seigle, 8000 vagons d'orge. On a eu importé jusqu'à 600 et 700 vagons de seigle pour l'affouragement du petit bétail. Tout cela donne lieu à un commerce compliqué aboutissant à la vente en détail qu'il est difficile de suivre et dont il est plus difficile encore de surveiller les points de contact, non pas avec une ou deux douzaines de brasseurs et de fabricants de tabac, mais avec 150,000 producteurs. La possibilité de ce contact a été reconnue par M. Gassmann, directeur des douanes, qui a résolu cette difficulté en disant: La régie n'aura pas de peine à établir que la livraison d'un producteur dépasse sa production. Cela, on le voit, ouvre au contrôle de terribles perspectives.

Les réserves. — Celles-ci vont à leur tour présenter de multiples et graves difficultés.

Sous le régime actuel, les réserves en blé sont en partie dans les magasins de la Confédération, en partie dans les moulins. Tous les moulins ne se prêtent pas à l'entreposage, mais tous devront s'y préparer, car l'Union des meuniers qui dirige toute la manœuvre a très catégoriquement déclaré qu'elle entendait que la répartition des réserves et du blé indigène se fasse avec une uniformité rigoureuse.

Le renouvellement actuellement s'opère fort simplement, automatiquement, par le fait que lorsque les moulins se pourvoient en blé, l'administration des blés leur attribue le blé le plus ancien, puis elle se repourvoit elle-même.

Avec la nouvelle solution, les moulins continueront à entreposer le blé des réserves, soit 4000 vagons sur 7000. Les meuniers entretiendront ces réserves à leurs risques et périls. Mais comment les renouvellera-t-on? Les commerçants en blé avaient proposé

qu'on leur accorderait le privilège de fournir aussi ce blé-là; on n'a pas osé aller si loin. Mais sera-ce l'administration qui le fournira? Si oui, elle reste ce qu'on condamna sous le monopole: un gros commerçant. Si non, ce seront les meuniers qui le feront en remplaçant eux-mêmes le blé retiré par une quantité correspondante en quantité et en qualité. C'est le seul moyen d'écarter l'administration. Tant pis si cela représente des inconvénients! Il faut écarter une intervention qui par ses achats et ses opérations mettrait clairement à jour les procédés du commerce. On ne remplacera pas les réserves en profitant des conjonctures favorables, mais au moment où le renouvellement s'imposera par l'état du grain.

Ce ne sera pas une petite affaire d'ailleurs. Il faudra surveiller la présence constante du blé fédéral. Or, la tentation d'enlever une partie de ce blé, sans la remplacer immédiatement, sera très forte par moments. Songeons à une hausse subite sur le marché mondial et que le meunier juge comme devant être de courte durée et qu'il aimerait traverser sans opérer d'achats. Ou bien le meunier — le petit surtout — manque d'argent et de crédit au moment où il lui faudrait absolument avoir du blé.

D'un autre côté, le contrôle va présenter des difficultés nouvelles. Il s'agit de maintenir la même qualité. Or, les occasions de substitution seront nombreuses. On peut mêler différentes sortes de blé, de façon à ce qu'il soit ensuite difficile à l'établir. Les mouvements de prix pour différentes marques et différents numéros de même provenance ne marchent pas toujours parallèlement. Il peut être lucratif pour le meunier de remplacer une marque par une autre parce que l'écart des prix entre les deux marques est plus grand que cela n'est justifié par la valeur meunière.

Dans la règle, c'est après la récolte que le blé est le meilleur marché, alors que les « farmers » veulent réaliser la plus grande partie de leur récolte. Cette récolte n'est pas simultanée dans tous les pays. Le blé du Kansas arrive en Suisse en septembre; le Manitoba, du Canada en décembre seulement. Si un meunier doit renouveler les réserves de Manitoba au début de l'automne, en recourant à une même qualité, il devra acheter du Manitoba de l'année précédente, celui de l'année courante n'étant pas encore là. En opérant ainsi, il achète du blé qui ne sera peut-être ni plus sain, ni plus capable d'être emmagasiné que celui qu'il doit remplacer, et les prix ne correspondront plus au prix d'autre provenance, mais de la récolte nouvelle. On voit aisément les dommages qui en résulteront et que supporteront fatalement les consommateurs, car c'est le prix de la farine qui montera. Cela sera d'autant plus facile que le meunier sera protégé sur ce point.

Qu'adviendra-t-il d'ailleurs si au moment où l'état du blé en réserve exige un renouvellement, on n'en trouve pas de qualité équivalente sur le marché? Si on permet d'ajourner ou de chan-

ger de qualité, on verra ces cas se multiplier aux époques de hausse. A ce moment-là les meuniers découvriront tous que les réserves doivent être renouvelées et tous aussi constateront que la qualité similaire n'est pas sur le marché.

Cela profitera d'ailleurs essentiellement aux gros meuniers qui vaincront d'autant plus facilement les petits meuniers-commerçants.

Si on veut empêcher ces faits, on devra recouvrir à des méthodes de contrôle et de contrainte difficiles et vexatoires.

Les moulins. — Nous venons de voir combien le contrôle des moulins sera difficile. Ce sera difficile aussi d'établir qu'ils ne livrent pas de blé en contrebande aux producteurs. Ou bien il y aura des abus et de la fraude, ou bien rien au monde ne sera moins libre que l'activité des moulins.

Ajoutons que l'appareil protectionniste, dont les pare la solution Musy, les défend à tel point contre la concurrence étrangère que cet oreiller de paresse nous privera des avantages d'une rapide application des progrès techniques et de leurs effets sur le prix de la farine.

Le blé du pays. — On sait que les meuniers n'aiment pas le blé du pays. Plus tendre et plus humide que les blés étrangers, il se travaille plus difficilement. On va voir se renouveler la bataille des meuniers contre le blé indigène et les contestations de prix et de quantité et du moment d'achat, le meunier ne désirant pas acheter quand le producteur désirera vendre.

En outre, on ne pourra plus faire moudre le blé du pays dans les moulins des régions favorables à la culture, afin d'éviter des frais de transport. L'Union des meuniers exige une répartition rigoureuse entre tous les moulins. Il faudra donc en envoyer d'assez grandes quantités à de longues distances. Cela accroîtra les frais et partant les prix de la farine. Le consommateur payera.

Disons que si nous sommes moins rassurés que précédemment sur les possibilités de fraude, nous le sommes moins aussi quant à la qualité et aux prix. Quand l'administration l'achetait, le revendait, le faisait moudre au côté du blé étranger, elle avait un intérêt très particulier et les producteurs aussi à ce que la qualité soit bonne.

Le producteur était intéressé au succès du monopole parce que c'était celui-ci qui payait la prime d'encouragement. Il ne le sera plus, car une fois le blé livré, que lui importe, la prime lui sera payée au moyen de taxes douanières. Nous sommes inquiets quant aux prix. Avant la guerre, le blé du pays se vendait très sensiblement au-dessous du prix mondial. Aujourd'hui, on l'achète et on continuera à l'acheter sur la base du prix mondial et on y ajoute une prime de fr. 8.—. En réalité, il y a là une *prime dissimulée* — différence entre ce que le meunier payerait librement pour le blé suisse et le prix du blé importé — et une prime déclarée. Malgré

cela on a vu il y a quelques mois une majorité des Chambres voter une prime de fr. 10.50 au lieu de fr. 8.—, ainsi qu'il avait été décidé à peine une année auparavant. C'est le règne de l'arbitraire.

Les frais de transport. — L'administration du blé devra participer aux frais de transport en en prenant la moitié à sa charge. On pense ainsi venir en aide aux moulins agricoles de l'intérieur qui ne pourraient résister à la concurrence des grands moulins-frontières.

Si l'intention est méritoire, cela ne veut pas dire que l'application soit aisée. Sous le régime du monopole, cela va tout seul, car le monopole fait une opération totale et peut la conduire systématiquement tout en faisant une répartition générale aboutissant à un prix de farine et de blé uniforme.

Mais c'est le commerce privé qui achète le blé. De deux choses l'une, ou bien c'est la Confédération qui contrôlera l'opération d'achat et la direction des convois dans l'ensemble et c'est un pan considérable du régime du commerce libre qui s'écroule, ou bien des acheteurs vont-ils choisir les routes qui leur assureront le subside de transport le plus élevé. Ainsi un moulin de Zurich fera venir son blé par Gênes plutôt que par Hambourg et un moulin de Genève plutôt par Bâle que par Marseille. Mais c'est le consommateur qui payera les frais. Il y aura certainement des abus et des transports inutiles, mais coûteux.

Ajoutons qu'il ne sera pas toujours facile de déterminer les frais de transport suisses, le prix du transport étant total et le régime étant assez compliqué de par les taxes de combat destinées à lutter contre les lignes étrangères. Déjà sous le régime actuel on a vu des meuniers du centre du pays livrer des farines aux zones frontières.

On a songé à un système de taux dégressif, mais il ne semble pas que les C. F. F. désirent entrer en cette voie.

Songeons que nos 350 moulins reçoivent leur blé en des milliers d'envois qui vont tous ou exiger un contrôle et une vérification assez délicate ou permettre des abus. Les réclamations se mettront à pleuvoir!

Les primes à la mouture. — Basée sur un prix uniforme en Suisse, elle est d'une application relativement facile actuellement, tandis que la fraude est plutôt difficile, la régie tenant elle-même tout en main.

Nous avons dit déjà combien le contrôle sera plus difficile, mais nous devons insister sur les difficultés d'application dès qu'il n'y a plus un prix uniforme du blé. Quelle prime verser au producteur de la frontière qui peut vendre son blé avec une prime de fr. 8.— (ou même fr. 10.50) et qui pour ses besoins peut en acheter au moulin voisin à bon marché?

La surveillance du commerce, des prix du blé, de la farine panifiable et du pain. — Cette surveillance s'exercera, dit l'article constitutionnel, dans *la limite des attributions de la Confédération.* Or, la Confédération n'a pour ainsi dire pas d'attributions en ce domaine. C'est dire que cette surveillance sera la même que celle qu'elle exerce actuellement sur le sucre ou le café ou les confections, où elle est nulle. Actuellement, et quoique la farine ait dans tout le pays le même prix, le pain est vendu avec une différence de 10 ct. par kilogramme du prix le plus bas au plus haut. Avec la solution nouvelle, les prix de la farine seront différents de région à région, de moulin à moulin. Les prix du pain seront encore plus variés et toute surveillance devient doublement une pure illusion.

Le consommateur ne trouve dans la solution actuelle *aucune protection.* Seuls seront réellement et efficacement protégés aux dépens des consommateurs *les meuniers, les commerçants et les producteurs.*

Quiconque lira avec soin ce chapitre, se convaincra que la solution Musy nous conduit *sous la direction de l'Union des meuniers* à un régime qui *maintient les dispositions attaquées en 1926, qui les aggrave même, qui complique les choses, qui rend le contrôle lourd et difficile et qui menace les consommateurs,* pour obtenir ce seul résultat: *permettre au commerce privé d'importer lui-même le blé étranger et de réaliser un bénéfice sur cette opération.*

Tout a été sacrifié à cela!

7. *Trusts et concentrations.*

Ainsi donc le nouveau projet tout en maintenant ces dispositions limitatives de commerce aboutit à accorder à une corporation, celle des meuniers, *un privilège unique.* On nous a répondu que ce privilège était la compensation d'une tâche nationale. Simple jeu de mot, car cette « tâche nationale » sera pour eux fort lucrative. Si on leur demande d'entreposer le blé des réserves — ce qui pour eux pourra constituer des avantages — on le leur paye chèrement en leur accordant une large protection soit sous forme de taxes prohibitives sur la farine, soit sous forme de « monopole d'importation de la farine » destiné avant tout à fermer la frontière.

Cette situation va faire surgir d'autres dangers de concentration et de trust. Les meuniers ont déjà leur Union. Celle-ci va jouer un rôle considérable qui conduira à un syndicat des meuniers si ce n'est à un trust. Les marchands de leur côté, tant étrangers que suisses, vont suivre la tendance moderne: s'associer au lieu de se combattre. C'est ainsi qu'en Allemagne déjà la meunerie est concentrée dans quelques mains et les trois plus grands groupements s'entendent avec les importateurs. Et qu'on ne nous dise pas que la Confédération interviendra en ouvrant largement les portes à

la farine étrangère pour empêcher des concentrations et des trusts. Elle ne le fera jamais, car elle dépendra des meuniers qui auront un privilège consacré par la loi, car elle aura des complaisances pour lui comme pour le commerce, car elle menacerait en le faisant la culture indigène et surtout elle mettrait à un tel point au jour les formidables avantages assurés par la solution Musy aux meuniers, commerçants et producteurs, qu'elle porterait un coup cruel au régime capitaliste même contre lequel se dresseraient les consommateurs dupés et spoliés.

8. Le prix du pain.

Monsieur Musy a déclaré avec une certaine candeur qu'il « croyait encore aux bienfaisants effets de la concurrence pour abaisser les prix ».

Il en est d'autres qui l'on cru avant lui, mais à cette différence qu'ils les trouvent malfaisants. Ce sont les vendeurs eux-mêmes, et ils ont réagi par les cartels et les conventions et les associations. Dans le domaine du pain nous rencontrons l'« *Association des boulangers et pâtissiers suisses* », dont les sections s'étendent dans tous les cantons. Il existe dans toutes les sections des accords pour la fixation de *prix fédératifs qui sont obligatoires,* dont l'observation est exigée même des non-organisés sous menace du boycott de la farine, car l'Association a passé des « *contrats de communauté d'intérêts* » avec l'*Association des meuniers.*

C'est ainsi que nous lisons dans un de ces contrats: « Les organisations de meuniers et de boulangers désignent, sans immixtion de l'autre partie, les maisons non-organisées devant être considérées comme adversaires et s'en donnent réciproquement connaissance. Il est strictement interdit d'acheter des meuniers ainsi désignés des produits de la meunerie ou des denrées fourragères, ou, inversément, de livrer à des boulangers considérés comme adversaires, de la farine ou des denrées fourragères; des livraisons de ce genre ne peuvent non plus s'effectuer par l'intermédiaire de tiers ou par voie indirecte. » *)

Et M. Musy en est encore à la concurrence libre et à ses effets pour abaisser les prix du pain. Il a recouru à l'exemple de la Norvège. Malheureusement pour lui les faits une fois connus se sont tournés contre lui et c'est pourquoi les Norvégiens ont rétabli le monopole dès 1929.

Mais par contre il faut examiner ce qui dans la solution Musy va tendre à renchérir le pain.

1° Le monopole a livré le blé en 1927 au-dessous du prix moyen du marché mondial. Le commerce privé achètera fatalement dans des conditions moins avantageuses dans l'ensemble.

---

*) Contribution à l'étude des prix du pain en Suisse, page 24.

2° Les frais généraux du commerce privé viendront s'ajouter à ceux de la régie qui est maintenue et qui étaient d'ailleurs fort bas (15 ct. par quintal).

3° Le commerce privé court des risques tant du côté du vendeur que de l'acheteur et se couvre de ces risques en fixant ses prix.

4° Le commerce privé obéira fatalement aussi à la tendance à la spéculation.

5° Le commerce privé prélèvera un bénéfice sur l'ensemble de cette opération.

6° On verra surgir entre les importateurs et les moulins des intermédiaires coûteux.

7° Les meuniers, bénéficiant d'un vrai monopole privé, en useront largement et auront comme prétextes les obligations d'entretenir des réserves, de les renouveler, d'acheter et de vendre le blé indigène, de tenir une comptabilité compliquée — comme les commerçants d'ailleurs —.

Ils sauront faire valoir et monnayer ces raisons. Sous le régime actuel ils affirmaient — bien à tort — que la régie ne leur laissait pas une marge suffisante. Comme ils la fixeront désormais eux-mêmes, ils la feront plus large.

8° Les boulangers ne seront plus contrôlés par l'opinion publique, car on ne connaîtra plus le prix payé par eux pour la farine. Il variera avec chaque fournisseur. On reviendra au régime d'avant-guerre qui faisait monter le prix du pain quand il y avait une hausse du prix des blés, mais qui oubliait de le faire descendre quand il y avait baisse dans les blés.

C'est ainsi qu'on vit le blé, qui coûtait fr. 25.75 en janvier 1912, s'élever à fr. 27.— en avril. Il détermina à ce moment une hausse du prix du pain de 40 à 41 ct. Ce prix de 41 ct. persista jusqu'en juin 1913, alors que le prix de la farine dès avril 1912 avait incessamment baissé. Dès juin 1913, le prix du pain retomba à 40 ct., mais la farine descendit au cours de ces six derniers mois jusqu'à fr. 23.—. Le consommateur paya donc le pain trop cher d'avril 1912 à décembre 1913.

* * *

Non seulement donc le commerce privé partira d'un prix d'importation *certainement* plus élevé que celui du prix moyen établi par la régie, nous l'avons vu plus haut, mais il s'y ajoutera jusqu'à ce que le pain soit livré au consommateur toutes les charges que nous venons d'indiquer et qui nous permettent de conclure carrément que la *solution Musy* contient *tous les inconvénients* combattus par les adversaires du monopole pour aboutir au *pain plus cher*. Son seul succès est dû au rôle politique du problème. M. Minger, chef paysan, a crié: C'est le consommateur qui doit payer, et pour s'atta-

cher politiquement les paysans — les autres cercles politiques et économiques de la bourgeoisie se sont tous ralliés à ce projet en adorant ce qu'ils avaient brûlé.

9. Et ce n'est pas tout!

Mais ce n'est pas tout. Tout en arrivant à vendre le pain plus cher, la solution Musy n'a pas encore trouvé les 10 millions nécessaires et que le monopole a pu, lui, intégrer dans un prix de vente qui, malgré cela, reste inférieur à celui que le nouveau régime verra surgir. Il n'a pas *osé* charger encore directement les consommateurs de pain et a trouvé un chemin détourné en bon élève de l'école qui l'a formé.

Il a donc trouvé un moyen qui lui permet de faire verser ces 10 millions par les consommateurs par petits fragments, éparpillés sur l'ensemble de leur consommation, afin *de dissimuler l'opération.* Ce que les adversaires du monopole ont applaudi comme une trouvaille de génie — c'est M. Gassmann le véritable inventeur — n'est rien d'autre qu'un procédé de *dissimulation.*

En effet ces 10 millions prélevés à la frontière sous forme de taxes de statistiques — celles-ci sont appelées à payer les frais de la statistique commerciale exécutée par l'administration des douanes — viendront s'ajouter aux taxes douanières actuelles, soit à près de 250 millions déjà perçus aujourd'hui à la frontière.

Toute la politique antiouvrière de M. Musy a consisté à tourner sans cesse la vis des droits de douane pour épargner ou même protéger les producteurs et les cercles fortunés. On prélève à la frontière en

	Fr.
1919	67,611,400
1920	98,033,100
1921	117,099,900
1922	163,679,800
1923	182,975,500
1924	205,113,400
1925	217,399,400
1926	226,268,400
1927	234,142,600
1928 (budget)	234,966,000
1929 (budget)	248,485,000

Et l'on prépare un nouveau tarif général qui fera faire encore un ou deux sérieux tours de vis. Et M. Musy propose malgré tout de *porter les taxes dites de statistique, devenues des taxes douanières dissimulées, à 10 millions.*

Elles frapperont nos importations et nos exportations de façon inégale il est vrai. Citons quelques exemples cependant.

Augmentation de la charge d'après le projet en % de la valeur.

Sur la base du taux de 10 fr. par wagon	%
Glace	7,46
Tourbe	3,41
Pierres à paver	15,62
Pierres de carrière	18,87
Phosphates	2,04
Bois à brûler	2,16
Houille	2,27
Lignite	2,47
Briquettes	2,39
Minerai de fer	2,33

Ces quelques exemples suffisent pour que chacun puisse saisir quels seront les effets sur la construction et le chauffage en particulier et combien sensible *la répercussion se fera sur le consommateur.*

C'est un jeu de sophiste que de dire que ce sont les étrangers qui payeront. Ce sont les consommateurs et les ouvriers qui payeront, car la majeure partie de ces droits nouveaux frapperont directement les consommateurs et *nous aurons à côté du renchérissement du pain un renchérissement général de la vie.*

Au total, les consommateurs auront à supporter les 10 à 12 millions qui chargeront le pain et la grosse part des 10 millions sur les taxes dites de statistiques, *soit au total 20 millions.*

Mais ce seront les travailleurs aussi. Pour de *pures raisons politiques* les industriels se sont ralliés à ce projet. Ils ont profité d'une période économique plutôt favorable pour le faire. Mais que demain la situation économique s'aggrave, que le marché mondial s'alourdisse et l'on verra les industriels aux prises avec des difficultés d'exportation se *rattraper sur les salaires* pour compenser la quote-part des *10 millions* qui les frappe.

Résumé.

1° Une seule différence fondamentale: C'est le commerce privé qui importe et non l'Administration des blés.

2° Les prix de vente du blé aux moulins et de la farine par les moulins ne seront plus ni fixes ni uniformes.

3° Un lourd et difficile contrôle s'étendra de la frontière aux commerçants, aux moulins et jusqu'aux producteurs.

4° Les commerçants importeront à des prix plus chers. On verra renaître les intermédiaires.

5° Les moulins feront payer l'entreposage de réserves et l'achat du blé indigène en relevant le prix de la farine.

6° Le trafic intérieur sera plus compliqué et plus coûteux.

7° Le versement de la prime à la mouture sera plus difficile, le prix de la farine n'étant plus unique pour tout le pays.

8° Le renouvellement des réserves donnera lieu à des difficultés et à des abus.

9° En tenant compte des résultats actuels de l'Administration fédérale des blés, on peut affirmer que la solution Musy aboutit au pain plus cher.

10° L'élévation des taxes de statistiques frappera en plus les consommateurs et les ouvriers.

11° Le petit paysan ne cultivant pas de blé, plus consommateur que producteur, payera pour les gros paysans, producteurs de blé et plus producteurs que consommateurs.

Les tâches présentes de la classe ouvrière.

Par *Max Weber.*

Les conditions économiques de la période d'après-guerre se sont stabilisées. Les conséquences de la guerre et la situation anormale qui en résulta sont bien avant surmontées. Ou pour mieux dire, la vie économique s'est adaptée aux nouvelles conditions et se trouve dans une nouvelle phase de développement. En quoi consiste-t-elle?

Personne ne voudra contester que le *capitalisme* s'est puissamment *consolidé.* En déployant des efforts immenses, l'économie capitaliste a surmonté la grande dépression avec une rapidité surprenante. Même des pays tels que l'Allemagne où l'inflation avait créé un chaos indescriptible, ont reconquis rapidement leur place antérieure dans l'économie mondiale. Cela ne fut possible que par *l'organisation* des forces capitalistes.

En réalité, le capitalisme d'aujourd'hui n'est plus ce qu'il était en 1914. Il a pu accroître sa puissance en se transformant. Cette transformation, qui a commencé déjà avant la guerre et se poursuit aujourd'hui à pas de géant, se manifeste surtout dans *l'interdépendance croissante de l'économie mondiale.* Le capitalisme national s'oriente de plus en plus vers le capitalisme international. Parallèlement à cette orientation se produit une *mobilisation du capital,* qui en est partiellement aussi une condition; c'est-à-dire que le capital se crée la possibilité de modifier rapidement la propriété du capital immobilisé, de déplacer les capitaux le plus facilement possible.

C'est le phénomène que nous constatons depuis l'apparition des sociétés anonymes. Cependant, ces tendances se sont fortement accentuées depuis la fondation d'entreprises spéciales, qui ne disposent en somme directement d'aucun capitaux immobilisés (immeubles, fabriques, etc.), mais de papiers-valeurs, notamment des actions, et qui accordent éventuellement sous une forme quel-